



Projet éolien de Petit-Verly et Grougis

Compte-rendu de l'Atelier de co-construction n°1

NOTUS energy

Le jeudi 31 mars 2022

Salle des fêtes de Petit-Verly



Sommaire

			1	
So	mma	aire	2	
1.	Introduction3			
2.	Les participants à l'événement4			
3.	Synthèse des échanges5			
ļ	۸.	L'objet de la réunion	5	
В.		Le projet éolien	6	
	1.	Caractéristiques des éoliennes et du projet	9	
	2.	Le démantèlement, le repowering et le recyclage	10	
	3.	La société NOTUS energy	11	
	4.	Accompagnement des communes	11	
C) .	L'énergie éolienne	12	
	1.	Raccordement des éoliennes au réseau électrique	15	
	2.	Implantation des éoliennes	15	
	3.	Bénéfices pour le territoire	16	
	4.	Rotation des pales	16	
	5.	Enquête publique	17	
	6.	Impact immobilier	17	
	7.	Nucléaire	18	
	8.	Béton	18	
	9.	Impact environnemental	18	
D.		Co-construction des premiers éléments du projet	19	
	1.	Les mesures d'accompagnement	20	
	2.	Le nom du projet	22	
4.	Pro	ochaines étapes de la concertation	23	
5.	Rei	merciements	23	
6.	Co	Contacts		
7	Δn	Δnnexes 2		



1. Introduction

Dans le cadre du développement du projet éolien de Petit-Verly et Grougis, NOTUS energy souhaite co-construire le projet avec son territoire.

Le projet de parc éolien de Petit-Verly et Grougis, mené par la société NOTUS energy, a été initié en 2020 à l'issue de premières rencontres avec les équipes municipales. Après plusieurs actions d'information et de consultation ponctuelles, NOTUS energy a décidé en début d'année 2022 de commencer une démarche de concertation et de communication publique, l'ambition étant de travailler avec les élus et les habitants autour d'un projet éolien qui soit le plus bénéfique possible à son territoire.

Pour ce faire, NOTUS energy a fait le choix de s'appuyer sur le cabinet de concertation Mazars, spécialiste en concertation.

Cette démarche a débuté le **lundi 21 février 2022**, avec une **réunion dédiée aux élus** de Petit-Verly et Grougis et s'est poursuivie le **mercredi 16 et jeudi 17 mars** avec deux journées de **rencontres en porte-à-porte** pour informer les habitants des deux communes concernées et recueillir leurs questions.

Une nouvelle étape de cette démarche a eu lieu le jeudi 31 mars 2022 avec un atelier de co-construction ouvert à tous les habitants Petit-Verly et Grougis.

Les objectifs de ce moment étaient de :

- Découvrir le projet éolien ;
- S'informer sur l'énergie éolienne ;
- Co-construire les mesures d'accompagnement et le nom du parc.



2. Les participants à l'événement

La réunion de jeudi 31 mars 2022 a rassemblé **16 personnes** dont voici le détail des participations :

- Pascal DRUAUX, Maire de Petit-Verly
- Yves DUMUR, Maire de Grougis
- Didier LAMBERT, 1^{er} adjoint de Petit-Verly
- Pascal FLAMAND, 2^{eme} adjoint de Petit-Verly
- Monique BASQUIN, conseillère municipale de Petit-Verly
- Valérie DENIS, habitante de Petit-Verly
- Fabrice RICHEBE, 1^{er} adjoint de Grougis
- Albert VANDEVOORDE, conseiller de Petit-Verly
- Ingrid BAILLEUX, habitante de Petit-Verly
- Isabelle DESCHAMPS, habitante de Petit-Verly
- Michel DESCHAMPS, conseiller de Petit-Verly
- Alain MOLET, habitant de Grougis
- Nadine DEPREZ, habitante
- Christine DEPREZ, habitante
- Michel GANDON, habitant de Grougis
- Marc GANDON, habitant de Grougis

Equipe projet de NOTUS energy:

- Samuel BECKER, chef de projet éolien
- Logan OLIVES, responsable relations territoriales

Equipe concertation de Mazars:

- Lorette HAFFNER, cheffe de projet concertation
- Lisa PALIOTTO, consultante en concertation
- Enzo QUENESCOURT, consultant en concertation



3. Synthèse des échanges

A. L'objet de la réunion

Suite au premier comité des élus du lundi 21 février 2022 et aux entretiens en porte-à-porte de la mi-mars, NOTUS energy a organisé un atelier de co-construction public ayant comme objectifs de diffuser de l'information autour du projet éolien de Petit-Verly et Grougis et de l'énergie éolienne, ainsi que la co-construction des mesures d'accompagnement et du nom du projet.

L'atelier s'est tenu à salle des fêtes de Petit-Verly. La salle, enrichie par des panneaux d'information, était aménagée de façon à créer deux espaces thématisés : le premier dédié au projet et le second à l'énergie éolienne.

Après un mot d'accueil et un tour de table des personnes présentes, les objectifs et le déroulé de l'événement ont été présentés.

Dans un premier temps les participants, divisés en deux groupes, ont été invités à rejoindre les stands à tour de rôle pendant environ 25 minutes pour chaque thème. Les stands étaient animés par l'un des membres de NOTUS energy et co-animé par l'un des membres de Mazars.

Dans un deuxième temps, les participants se sont réunis en plénière pour co-construire les mesures d'accompagnement et choisir ensemble le nom du projet.

Vous avez participé ou été conviés à cet événement, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après la synthèse des échanges qui s'y sont tenus.



B. Le projet éolien













1. Caractéristiques des éoliennes et du projet

Question : « Quelle est la puissance unitaire d'une éolienne ? »

Réponse de NOTUS energy : La puissance unitaire par éolienne s'élève entre 3,6 et 4,2 MW pour le projet éolien de Petit-Verly et Grougis.

Question : « Est-ce que le radar représente une gêne pour le projet ? »

Réponse de NOTUS energy: La servitude de protection radioélectrique du centre de réception de Grougis-Marchavennes a été abrogée le 15 décembre 2020, par un arrêté du Ministère des Armées (1D20024582).

Le périmètre de protection de 2 km autour de l'antenne n'existe plus, permettant ainsi l'implantation d'éoliennes dans ce secteur.

Question : « Combien de temps dure le développement d'un projet éolien ? »

Réponse de NOTUS energy: En moyenne, un projet éolien se développe sur un temps long s'étalant généralement entre 3 et 5 ans. Les étapes sont: les analyses de préfaisabilité, la conception du projet, la demande d'autorisations, le financement, la construction. Une fois le projet installé, les éoliennes sont exploitées entre 25 et 30 ans, avant leur démantèlement ou l'installation de nouvelles éoliennes (ce qui entrainerait à nouveau un processus de développement de 3 à 5 ans).

Question : « Pour l'instant ce n'est qu'un projet ou certains travaux ont déjà démarré ?» Réponse de NOTUS energy : Pour le moment ce n'est qu'un projet, mais on espère qu'il pourra bientôt se concrétiser. La construction du parc devrait démarrer en 2025.

Remarque : « Si le projet était refusé, cela serait décevant. »

Question: « Les éoliennes perturbent-elles les signaux TV? »

Réponse de NOTUS energy: Lors de la phase de conception et de développement du parc éolien, des études sont menées pour déterminer la meilleure façon de ne pas perturber la réception du signal TV. Cependant, en cas de perturbation avérée, la loi oblige l'exploitant à corriger ces impacts. A noter qu'avec le développement de solutions filaires (TNT, ADSL, fibre...), ces problèmes sont de plus en plus rares en France.

Question : « Pourrait-on avoir des cartes d'implantation avec d'autres échelles que celles présentées sur ces affiches ? »

<u>Réponse de NOTUS energy</u>: Oui, vous pourrez consulter les cartes sur le site internet <u>www.projeteolien-petitverly-grougis.fr</u>. Nous pourrons également prévoir d'en diffuser quelques exemplaires aux personnes intéressés par les secrétariats de mairie.

Question : « Est-ce que les terrains concernés par l'installation des éoliennes doivent être en hauteur pour une meilleure exposition au vent ? »

Réponse de NOTUS energy : Non, la hauteur d'un terrain n'est pas un facteur contraignant dans le choix de la zone d'implantation du parc, compte-tenu du développement des éoliennes, comme de leur hauteur. Il reste néanmoins plus intéressant, en termes de rendement énergétique, de privilégier les secteurs plus élevés.



Question : « Les éoliennes peuvent être d'une autre couleur que le blanc ?»

Réponse de NOTUS energy: Non, les éoliennes sont obligatoirement blanches ou grises en France car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire nous l'imposent. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, ce n'est pas possible pour le moment.

Question: « Quelle est la couleur du balisage lumineux? »

Réponse de NOTUS energy: Le balisage lumineux est blanc le jour et rouge la nuit. Pour les éoliennes d'une hauteur totale de 50 à 150 mètres, la réglementation impose l'installation d'un balisage au point le plus haut de la nacelle pour assurer une visibilité dans toutes les directions à 360°.

Pour les éoliennes d'une hauteur de plus de 150 mètres, un balisage complémentaire rouge de moindre intensité est fixé au niveau intermédiaire de l'édifice.

Question: « Est-ce que les éoliennes ont un nom ?»

Réponse de NOTUS energy : Non, mais elles sont identifiables à travers un numéro. Si vous le souhaitez nous pouvons néanmoins choisir avec vous de leur donner un nom !

Remarque: « Oui, on pourrait donner un nom aux éoliennes. »

Question: « Y a-t-il un ascenseur dans l'éolienne? »

Réponse de NOTUS energy : Pas nécessairement, cela peut être le cas ou cela peut être une échelle.

2. Le démantèlement, le repowering et le recyclage

Question : « A la fin de l'exploitation du parc éolien, est-il possible de changer les anciennes éoliennes avec des nouvelles ? »

Réponse de NOTUS energy: Oui, il est tout à fait possible de rééquiper le parc éolien avec des éoliennes plus performantes que les précédentes. Le remplacement du parc par des éoliennes identiques ou de nouvelle génération est possible après réalisation d'une nouvelle étude de faisabilité. En cas de modification substantielle des caractéristiques du parc, le rééquipement du parc n'est envisageable qu'après une nouvelle autorisation du Préfet.

Question : « La technologie liée aux éoliennes se développe-t-elle ? »

Réponse de NOTUS energy : Oui, tout à fait. C'est pour cela que l'on remplace les éoliennes d'un parc vieillissant... les nouvelles éoliennes installées produisent plus d'énergie, font moins de bruit, sont moins sensibles au gel, etc.

Question: « A la fin de l'exploitation du parc éolien, que deviennent les pales? »

Réponse de NOTUS energy: Aujourd'hui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non-négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Les pales



sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...). Le démantèlement des plus anciens parcs éoliens vient de commencer en France, la filière du recyclage des éoliennes est en cours de développement et devrait monter en puissance dans les prochaines années afin d'être en mesure d'atteindre du 100% recyclable.

Question : « Le démantèlement est-il à la charge du propriétaire terrien ? »

Réponse de NOTUS energy: Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'environnement et à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version modifiée du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. Cellesci sont à la charge de l'exploitant du parc éolien.

En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune

Lors de la construction d'un parc, la loi oblige le développeur à provisionner le montant du futur démantèlement.

3. La société NOTUS energy

Question : « Votre société se rend-elle sur le terrain ? »

Réponse de NOTUS energy : Oui, bien sûr. Les propriétaires-exploitants, les propriétaires agricoles ainsi que les administrations ont été rencontrés au tout début du projet, pendant la phase des analyses de préfaisabilité, et nous restons régulièrement en contact avec eux.

Question : « Ce ne sera pas une autre société que NOTUS energy qui s'occupera de la construction du parc ? »

<u>Réponse de NOTUS energy</u>: Non, NOTUS energy développe ce projet éolien, de l'identification du site jusqu'au démantèlement avec remise en état.

Question : « Quelle est la puissance totale de vos parcs éoliens ? »

Réponse de NOTUS energy : La puissance totale de nos parcs éoliens en exploitation s'élève à plus d'1,5 GW, soit la puissance d'un réacteur nucléaire.

4. Accompagnement des communes

Question : « Avec l'actuel contexte de guerre en Ukraine, est-ce que le calendrier et les caractéristiques du projet changent ?»

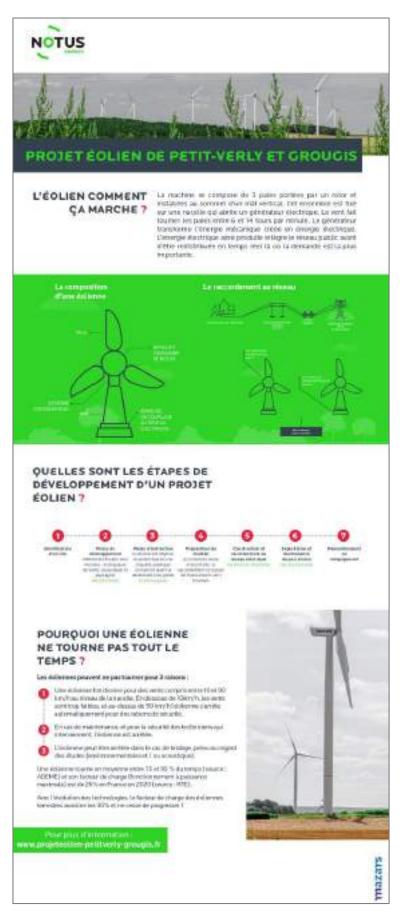
Réponse de NOTUS energy : A priori le contexte actuel ne modifie en rien l'état du projet.

Remarque : « Ce serait bien d'être accompagné pour l'installations de panneaux photovoltaïques. »

Remarque : « Ce serait intéressant de voir la nacelle d'une éolienne.



C. L'énergie éolienne









LES RÉPONSES À VOS PREMIÈRES QUESTIONS :



Une éotienne fait-ette du bruit ?

- 2 scarces de bruit dans une éclienne : cetur d'origine mécasique liturbine) et cetui d'origine aérodynamique (soutfie du vern dans les pales)
- Crice aux progrès technologiques, les émissions sonoises diminuent
- A 500m une épitenne produit un bruit de 35 db, ce qui equizant au bruit d'une chambre le couche !



Qu'est-ce que les infrasons ? Représentent-ils une nuisance dans le cadre d'un projet éolien ?

- Des ondes sonores se situant en-dessous de la timite moyenne d'audition humaine
- —

 Seton l'ANSES, ils se représentent pas de risque pour la sans

 san
- Les infrasors de notre propre corps, transmis à l'oseille interne, sont plus inferises que ceux émis par les eoliennes!



Y a-t-it un impact pour la faune et la chasse ?

- Prioromène d'habituation : passé le chantier, la fauné chassable revient sur site en moins de 6 mois.
- Chasser est parlaitement possible seus les éditennes (absence de restriction)
- Le taux de montrilité des niseaux est entre 0 et 60 individue par an et par éclience, soit bien en-deçà de celui observé sur les routes (30 à 100 pisseaux par bitomètre)?



Un parc éolien entraîne-t-il une dévalorisation des maisons ?

- Limplostotion d'un pair éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bies.
- Aucune étude ne montre de lien entre parc épilen et vadation de la volaur d'un bien immobilier.
- Les récombées bées à l'implantation d'un part éclien assurent un dynamisme à la commune, entrainant une valorication indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux;

Pour plus d'information : www.projeteolien-petitverty-grougis.fr

34556







DÉMÊLONS LE VRAI DU FAUX SUR L'ÉOLIEN!



- Une éolienne,

 ça ne se recycle pas l o
 - Une édienne est composée de béton pour les fondations, de métaux et de matériaux composées
 - → 50 % de ces composantes sont recyclables
 - —) La loi prévoir la recours la des pales 100% renouvallables d'10/2040 !



- « Le démantélement est à la charge de l'agriculteur ou de la commune »
- à Le démantifiement est à la charge de l'exploitant du part éction le est écrit dans le leif.
- Description est résulée sur la totalité des fondations depuis 2020
- Une grorésion de 50 000 € (àusqu'à 2 MWI, consolétée de 10 000 € par MW aupplémentaire, est fials au moment de la construction du parc pour politier à con futur démantitément.



- a L'éolien ca coûte trop cher ! »
- Le coût moyen de production en 2019 est en mayenne de 60,5 € / MWh (sature de 18% entre 2015 et 2020)
- Sur la période 2020-2050, le coût du nucléaire frotorique sero su misimum de 62 C / MWh, et pour le couvet EPR de Flomanière entre 110 et 120 C / MWh.
- L'écliens affirme concomme une des étengles les plus compétitives?



- « L'éolien ça ne profite qu'aux industriels ! »
- Cinstallation d'éolignes équivant à une installation d'encreprise : celairament des revenus fiscaux aux toniteires.
- Cos revenus sont de l'ordre de 10 à 15 000 C pour chaque MW raccordé et par an
- Le développement d'un parc éonne donc ées marges de management sus territoires et permet l'émergence de

Pour plus d'information : www.projeteolien-petitverly-grougis.fr

34566



1. Raccordement des éoliennes au réseau électrique

Question : « Comment l'énergie électrique produite par les éoliennes est-elle raccordée au réseau de distribution ENEDIS ? »

<u>Réponse de NOTUS energy</u>: L'énergie électrique produite par les éoliennes est transportée par câble souterrain aux postes de livraison. Ces postes de livraison, repartis sur le parc, sont concrètement des sortes de « cabanes vertes », couleur choisie pour mieux les intégrer à leur environnement. De ces postes de livraison, l'énergie électrique est ensuite réinjectée dans le réseau.

Question : « Est-il possible de prévoir un stockage local de l'énergie produite par les éoliennes ? »

Réponse de NOTUS energy : Non, le stockage d'énergie n'est à ce jour pas possible, mais des études sont menées depuis environ 20 ans pour développer des solutions en ce sens.

Question : « A quelle distance se situent les postes de livraison par rapport au parc ? » Réponse de NOTUS energy : Il y a plusieurs postes de livraison qui desservent un parc éolien, la distance avec le parc dépend du type de projet, en général les distances sont courtes pour réduire les pertes. Un poste de livraison est divisé en trois salles : une salle sécurisée pour le transformateur, une salle dédiée à l'électricité, une salle pour les ordinateurs. Le propriétaire terrien, qui accueille un poste de livraison sur son terrain, bénéficie d'un loyer supplémentaire.

Question : « Le mât de mesure se relie-t-il à ENEDIS ? »

Réponse de NOTUS energy : Non, le mât de mesure n'est pas raccordé au réseau électrique. Il est équipé d'un panneau solaire branché sur une batterie, qui assure l'alimentation des instruments de mesure, tout comme du balisage.

2. Implantation des éoliennes

Question : « Vous allez créer des chemins d'accès ? »

Réponse de NOTUS energy: Afin d'acheminer les matériaux, nous essayons d'utiliser le plus possible les routes et chemins d'accès existants. Il est possible aussi que les chemins existants ne soient pas adaptés à l'acheminement du matériel. Dans ce cas, nous envisageons alors l'optimisation des chemins existants (renforcement ou élargissement), et en dernier recours la création de nouveaux chemins, qui resteront à la disposition de vos communes une fois les travaux terminés. Il est nécessaire que les chemins mesurent 4m de large, plus 1m de chaque côté (exempt d'obstacle), soit 6m de large au total, et ils doivent être stabilisés. Ces chemins sont en location est soumis au paiement de loyers de la part de NOTUS energy.



Question : « Vous louez ou expropriez les terrains des propriétaires ? »

Réponse de NOTUS energy : L'implantation d'une éolienne sur un terrain privé soumet les développeurs à louer ce terrain auprès des propriétaires concernés. Il n'y a aucune expropriation de terrain, mais une location pendant la durée d'exploitation du parc éolien. Pour ce faire, des baux emphytéotiques sont conclus devant notaire avec les propriétaires et les exploitants agricoles concernés.

3. Bénéfices pour le territoire

Question : « Le parc éolien en exploitation fera-t-il baisser ma facture d'électricité ? » Réponse de NOTUS energy : Oui, nous proposerons aux habitants des communes et à ceux des communes voisines une offre d'approvisionnement électrique spécifique, pour un tarif inférieur à celui d'EDF. Chacun pourra donc profiter d'une baisse de sa facture électrique.

Question : « L'électricité produite par le parc, servira-t-elle uniquement les foyers de Petit-Verly et Grougis, ou sera-t-elle revendue à l'étranger ? »

Réponse de NOTUS energy: L'électricité produite par le parc éolien de Petit-Verly et Grougis sera vendue à un acheteur au prix de marché. Le prix de l'électricité dépend de l'offre et de la demande nationale, ce qui l'empêche de varier localement. Le côté positif de cette mesure est qu'elle garantit une variation des tarifs identique pour tous les Français, elle n'induit aucune discrimination territoriale.

L'électricité que produit le parc éolien est injectée sur le réseau public. Elle assure ainsi une partie de l'approvisionnement électrique régional et national. On peut donc considérer que l'électricité que vous consommez est en partie produite localement.

Remarque : « Le parc sera sur le territoire de Petit-Verly et Grougis qui seront impactées, mais la Communauté de Communes va en bénéficier plus que nos deux communes... »

Réponse de NOTUS energy: Oui, c'est une décision de l'Etat. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée: aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant des éoliennes, et 50% aux Communautés de Communes. Une redistribution au sein de chaque Communauté est certes possible, mais reste à la main des élus intercommunaux.

4. Rotation des pales

Question: « J'ai vu des éoliennes ne pas tourner même s'il y avait du vent, pourquoi? » Réponse de NOTUS energy: Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse des équipements et minimiser leur usure. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés: ils ne dépassent pas 10 jours par an. Une éolienne peut être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Enfin, les



éoliennes sont aussi mises volontairement à l'arrêt dans le cadre de plans de bridage qui sont décidés dans un souci de préservation de l'avifaune.

En moyenne, les éoliennes fonctionnent entre 75 et 95 % du temps dont 30% du temps au maximum de leur capacité (source ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Question: « Quelle est la vitesse de rotation des pales ? »

Réponse de NOTUS energy: Pour pouvoir démarrer, une éolienne nécessite en général une vitesse de vent minimale d'environ 3,5 m/s. Elle fonctionne à des vitesses de vent généralement comprises entre 10 et 90 km/h. Un système permet d'orienter la nacelle afin que le rotor soit toujours face au vent. Les pales de l'éolienne captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor) de 10 à 25 tours par minute. Au-delà de 100 km/h de vitesse de vent l'éolienne est mise à l'arrêt de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure.

5. Enquête publique

Question: « Une enquête publique aura-t-elle lieu? »

Réponse de NOTUS energy: Oui, une enquête publique aura lieu entre mi 2023 et 2024 L'enquête publique est obligatoire et permet aux habitants de : consulter toutes les pièces du dossier du projet, de poser des questions et de donner son avis sur le projet avant la fin de l'instruction du dossier par les services de l'Etat. Un Commissaire-enquêteur indépendant et neutre est désigné par le Tribunal Administratif pour mener l'enquête public. Au son terme, le Commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserve ou défavorable au vu de l'ensemble des avis reçus. L'enquête publique est une procédure ouverte à tous les Français, néanmoins l'information à son sujet est diffusée dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation du projet

6. Impact immobilier

Question : « Quelle décote va engendrer ce parc éolien sur ma maison ? »

Réponse de NOTUS energy : La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères, en premier lieu des services fournis par un territoire (transports, écoles, équipements sportifs et culturels, etc.). Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non). À cette date, aucune étude ne montre qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier.

Par ailleurs, certaines retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux.



7. Nucléaire

Question: « Qu'est-ce que c'est l'EPR? »

Réponse de NOTUS energy : L'EPR est une nouvelle technologie dans les centrales nucléaires qui permet une production d'électricité de forte puissance, mais à un prix élevé, et d'ailleurs plus élevé que prévu (d'après la presse, l'EPR de Flamanville aurait coûté plus de 3 fois plus qu'initialement estimé). L'EPR de Flamanville coûte entre 110 et 120 € / MWh alors que l'éolien s'élève à 61,50 € / MWh.

8. Béton

Question : « Quelle est la quantité en toupie de béton par éolienne ? »

Réponse de NOTUS energy : La quantité de béton par éolienne s'élevé entre 25 et 30 toupies, selon le type de mât utilisé. 100% du matériel mis dans les sols est recyclé et revalorisé par la suite à l'issue du démantèlement.

9. Impact environnemental

Remarque : « Les éoliennes ont un impact environnemental non négligeable. »

Remarque : « Oui, mais un parc éolien est plus écologique qu'une centrale à charbon.»



D. Co-construction des premiers éléments du projet

Suite à la présentation et aux échanges liés au projet éolien et à l'énergie éolienne, les participants se sont réunis en plénière pour prendre part au second temps de la réunion dédié à la co-contruction de certains éléments du projet : les mesures d'accompagnement et le nom du projet.





LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT





1. Les mesures d'accompagnement

Question: « Pouvez-vous nous donner des exemples de mesures compensatoires? » Réponse de NOTUS energy: Les mesures dites compensatoires font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) qui vise à limiter au maximum l'impact d'un projet sur un territoire, selon la Loi de la Protection de la Nature. Des exemples de mesures sont: l'implantation d'arbres pour compenser l'impact visuel du parc éolien; la création de zones favorables au développement et à l'accueil de la biodiversité, etc.

Question: « Vos études prennent en compte les couloirs de migration d'oiseaux ? » Réponse de NOTUS energy: Oui, bien sûr. Les oiseaux comme les chauves-souris sont les animaux les plus sensibles à l'implantation d'un parc éolien. Cette sensibilité est prise en compte dans les études environnementales préalables à l'autorisation de développer un parc éolien. Les études incluent un travail bibliographique poussé puis des sorties sur le terrain pendant l'ensemble du cycle écologique (un an): hivernage, nidification, migrations. Ces études ont pour vocation de dresser un inventaire de l'ensemble des espèces présentes sur un site à l'étude et de réfléchir aux mesures à déployer pour les préserver si besoin. Des restrictions dans l'implantation des parcs peuvent notamment être imposées afin de préserver les trajets migratoires des oiseaux ou les zones de nidification par exemple.

Question: « Les deux communes doivent s'accorder sur les mesures à mettre en place? »

Réponse de NOTUS energy: Oui, l'objectif de cette réunion est de mutualiser les idées et rendre ce projet éolien le plus bénéfique possible pour les deux communes. Mais vous aurez certainement aussi des envies ou besoins spécifiques, qui ne seront pas transposables sur la commune voisine, nous pourrons également les traiter.

Question : « A partir de quand le parc éolien est-il rentable ? »

Réponse de NOTUS energy: Une fois que l'exploitation du parc commence, il faut a minima 8 ans pour récupérer l'argent initialement investi par le développeur. Toutefois les retombées locales pour les communes et les propriétaires-exploitants débutent dès que le parc est en fonctionnement.

Question: « Pourquoi faire un seul projet sur deux communes? »

Réponse de NOTUS energy : Compte-tenu de la proximité de vos deux communes et des contraintes techniques sur la zone, cela nous semblait faire sens de vous proposer un projet commun.



Zoom sur les mesures compensatoires et d'accompagnement

Encadrées par la Loi	Proposées par les participants
Indemnités communales pour l'utilisation	Panneaux photovoltaïques sur les toits des
temporaire de la voirie.	bâtiments communaux.
Retombées fiscales pour les collectivités	Solutions pour avoir une énergie moins
territoriales.	coûteuse.
Elles proviennent de différentes taxes :	
- IFER -Imposition Forfaitaire des	
Entreprises de Réseaux)	
- CET (Contribution Economique	
Territoriale)	
- TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés	
Bâties).	
	Développer un éclairage public de type solaire.
	Aménager des terrains de jeux et des
	espaces sportifs.
	espaces sporting.
	Trouver des solutions pour que les jeunes
	familles restent sur les deux communes
	(rendre les communes plus attractives)
	Créer une station de recharge pour
	véhicules électriques.
	Demander une étude autour de la sobriété
	énergétique pour comprendre comment
	faire baisser le prix de la facture électrique.

Si vous avez d'autres propositions de mesures d'accompagnement, n'hésitez pas à nous les faire parvenir à l'adresse e-mail : lisa.paliotto@mazars.fr



2. Le nom du projet

Ci-dessous vous trouverez les propositions de nom à donner au projet, formulées par les participants. La décision finale, prise en accord avec tout le monde est « Le projet éolien de Marchavennes ».

PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS
Les quatre muids
Les grands saules
Les saules des quatre muids
Le parc éolien de Petit-Grougis
Le projet éolien de Marchavennes



4. Prochaines étapes de la concertation

L'équipe Notus energy et Mazars organiseront pour la suite :

- Le comité des élus n°2 : fin avril à Grougis.
- L'atelier de co-construction n°2 : en juin (date et lieu à confirmer).

A VOS AGENDAS!

ATELIER DE CO-CONSTRUCTION N. 2

Juin 2022

Dates et lieux à définir en suivant.

5. Remerciements

Samuel BECKER, Logan OLIVES et l'équipe Concertation de Mazars tiennent à remercier toutes et tous les participants de l'atelier de co-construction n.1, qui ont permis de faire avancer la concertation avec des idées concrètes pour l'avenir du projet éolien.

6. Contacts

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site du projet :

www.projeteolien-petitverly-grougis.fr

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter Lisa PALIOTTO (équipe concertation de Mazars).

Par téléphone au 07 63 72 49 29

Par mail: lisa.paliotto@mazars.fr



7. Annexes

Photos des Métaplans de la séance

